

# Plan de cours

## Présentation

5

## Introduction

17

## PARTIE 1

### La propriété littéraire et artistique

#### TITRE 1 • Le droit d'auteur

##### Chapitre 1 L'œuvre

23

###### Section 1 Les caractères de l'œuvre

23

- 1 Une œuvre de l'esprit 23
- 2 Une œuvre mise en forme 24
- 3 Une œuvre originale 25

###### Section 2 Les genres d'œuvres

26

- 1 Les œuvres littéraires et scientifiques 27
  - A - L'œuvre écrite 27
  - B - L'œuvre orale 28
- 2 Les œuvres artistiques 29
  - A - L'œuvre d'art pur 29
  - B - L'œuvre photographique 30
  - C - L'œuvre musicale 30
  - D - L'œuvre d'art appliquée 31

# PLAN DE COURS

3 Les œuvres de spectacle	32
4 Les œuvres informatiques	33
<b>Chapitre 2 L'auteur</b>	<b>35</b>
Section 1 L'œuvre d'un unique auteur	35
Section 2 L'œuvre d'un groupe d'auteurs	36
1 L'œuvre composite	36
2 L'œuvre de collaboration	36
3 L'œuvre collective	37
<b>Chapitre 3 Les droits de l'auteur</b>	<b>39</b>
Section 1 Le droit moral de l'auteur	39
1 Le contenu du droit moral	39
A - <i>Le droit de divulgation</i>	40
B - <i>Le droit de repentir ou de retrait</i>	40
C - <i>Le droit à la paternité</i>	41
D - <i>Le droit au respect de l'œuvre</i>	42
2 Le cas particulier de l'œuvre d'un groupe d'auteurs	42
3 La dévolution successorale du droit moral	43
Section 2 Le droit patrimonial de l'auteur	44
1 Le contenu du droit patrimonial	45
A - <i>Le droit de représentation</i>	45
B - <i>Le droit de reproduction</i>	47
C - <i>Le droit de suite</i>	47
D - <i>Le droit de destination</i>	48
2 Les exceptions au droit patrimonial	49
3 La durée du droit patrimonial	53
4 La dévolution successorale du droit patrimonial	54
<b>Chapitre 4 L'exploitation des droits de l'auteur</b>	<b>55</b>
Section 1 Les principaux contrats d'exploitation	55
1 Les règles communes	55
2 Le contrat d'édition	58
3 Le contrat de représentation	63
4 Le contrat de production audiovisuelle	64
Section 2 Les modes particuliers d'exploitation	65
1 Le prêt en bibliothèque	65
2 L'exploitation numérique des livres indisponibles	66
3 L'œuvre orpheline	67

4 La recherche et le référencement des œuvres d'art	69
5 Le partage du contenu en ligne	70
<b>Section 3 Les organismes de gestion collective des droits</b>	71
<b>Chapitre 5 La protection des droits de l'auteur</b>	75
<b>Section 1 La protection par la prévention</b>	75
1 Les mesures techniques de protection et d'information	75
2 Les mesures de recommandation Hadopi	76
<b>Section 2 La protection par la répression</b>	78
1 La notion de contrefaçon	78
2 La saisie-contrefaçon	79
3 La retenue en douanes	80
4 L'action en contrefaçon	82
A - <i>Les moyens d'action</i>	82
B - <i>Les sanctions</i>	83
<b>TITRE 2 • Les droits voisins du droit d'auteur</b>	
<b>Chapitre 6 Le droit des artistes-interprètes</b>	87
<b>Section 1 Les conditions d'accès à la protection</b>	87
1 Un artiste-interprète	87
2 Une interprétation	88
<b>Section 2 Le contenu du droit des artistes-interprètes</b>	88
1 Le droit moral de l'artiste-interprète	88
2 Le droit patrimonial de l'artiste-interprète	89
3 Les exceptions aux droits de l'artiste-interprète	90
<b>Section 3 L'exploitation du droit des artistes-interprètes</b>	91
1 Les règles communes aux différents contrats	91
2 Le contrat conclu avec un producteur de phonogramme	94
3 Le contrat conclu avec un producteur de vidéogramme	96
<b>Section 4 La protection du droit des artistes-interprètes</b>	96
<b>Chapitre 7 Le droit des producteurs</b>	99
<b>Section 1 Les producteurs de l'audiovisuel</b>	99
1 Les producteurs de phonogrammes	99
2 Les producteurs de vidéogrammes	101
3 Les entreprises de communication audiovisuelle	102

# PLAN DE COURS

<b>Section 2</b>	<b>Les producteurs de bases de données</b>	103
1	Les conditions d'accès à la protection	103
2	Les droits des producteurs de bases de données	104
3	La protection des droits des producteurs de bases de données	106
<b>Chapitre 8</b>	<b>Le droit des éditeurs de presse et des agences de presse</b>	109

## PARTIE 2

### La propriété industrielle

#### TITRE 1 • La protection des innovations

<b>Chapitre 9</b>	<b>Les dessins et modèles</b>	115
<b>Section 1</b>	<b>La protection des dessins et modèles par le droit d'auteur</b>	115
<b>Section 2</b>	<b>La protection des dessins et modèles par le droit <i>sui generis</i></b>	117
1	Les conditions d'accès à la protection	117
A - <i>L'objet de la protection</i>		117
1) Un dessin ou modèle lié à l'apparence d'un produit		117
2) Un dessin ou modèle à caractère nouveau		118
3) Un dessin ou modèle à caractère propre		119
B - <i>Le bénéficiaire de la protection</i>		120
C - <i>Les modalités de dépôt</i>		121
1) Le dépôt ordinaire		122
2) Le dépôt simplifié		123
D - <i>La durée de la protection</i>		123
2	Les droits sur les dessins et modèles	125
A - <i>Le contenu du droit sur les dessins et modèles</i>		125
B - <i>Les exceptions au droit sur les dessins et modèles</i>		125
3	La protection des droits sur les dessins et modèles	126
A - <i>La saisie-contrefaçon</i>		126
B - <i>Le référé-contrefaçon</i>		126
C - <i>La retenue en douanes</i>		127
D - <i>L'action en contrefaçon</i>		128
1)	Les moyens	128
2)	Les sanctions	129

<b>Chapitre 10 Le brevet</b>	131
<b>Section 1 Les conditions d'accès à la protection</b>	131
1 L'invention	131
A - Les créations exclues de la protection par le brevet	131
B - Les créations admises à la protection par le brevet	132
1) Une invention	132
2) Une invention nouvelle	134
3) Une activité inventive	135
4) Une application industrielle	136
2 L'inventeur	137
A - La détermination de l'inventeur	137
1) L'inventeur solitaire	137
2) L'inventeur en collaboration	138
3) L'inventeur salarié	138
B - L'action en revendication	140
3 La procédure de délivrance du brevet	141
A - Le dépôt de la demande de brevet	141
1) La requête en délivrance de brevet	141
2) La description	142
3) Les revendications	142
4) L'abrégé	143
B - L'examen de la demande	143
C - Le droit d'opposition au brevet	144
<b>Section 2 Les droits du breveté</b>	146
1 Le droit exclusif d'exploitation du brevet	146
A - Le champ du monopole	147
B - Les restrictions légales au monopole	148
1) Les actes exclus du monopole	148
2) Les possessions antérieures	149
3) Les licences imposées	149
C - La durée du monopole	150
2 Le droit d'autoriser l'exploitation du brevet	151
A - La cession de brevet	151
B - La concession de licence de brevet	152
3 Le droit d'interdire l'exploitation du brevet	153
A - La saisie-contrefaçon	154
B - Le référé-contrefaçon	155
C - La retenue en douanes	156
D - Le droit à l'information	157
E - L'action en contrefaçon	157
1) Les moyens d'action	157
2) Les moyens de défense	158
3) Les sanctions	159

**Chapitre 11 Les obtentions végétales**

161

**Section 1 Les conditions d'accès à la protection**

161

## 1 L'objet de la protection

161

A - Une variété végétale nouvelle

162

B - Une variété végétale distincte, homogène et stable

162

## 2 La procédure de délivrance du certificat d'obtention végétale

162

A - Le dépôt de la demande

163

B - L'examen de la demande

164

**Section 2 Le certificat d'obtention végétale**

165

## 1 Le contenu du certificat d'obtention végétale

165

## 2 Les exceptions au certificat d'obtention végétale

166

## 3 L'exploitation du certificat d'obtention végétale

167

## 4 La durée du certificat d'obtention végétale

168

## 5 La protection du certificat d'obtention végétale

169

A - La saisie-contrefaçon

169

B - Le référé-contrefaçon

170

C - La retenue en douanes

170

D - L'action en contrefaçon

171

1) Les moyens d'action

171

2) Les sanctions

172

**TITRE 2 • La protection des signes d'identification****Chapitre 12 La marque**

177

**Section 1 Les conditions d'accès à la protection**

177

## 1 Un signe

177

A - Un signe susceptible de représentation

177

1) Les signes verbaux

178

2) Les signes figuratifs

179

3) Les signes de position, de mouvement, multimédia ou hologramme

181

4) Les signes sonores

181

B - Un signe distinctif

182

C - Un signe non descriptif et non usuel

183

D - Un signe licite

184

1) Un signe non spécifiquement exclu

184

2) Un signe non contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs

185

3) Un signe non déceptif

186

4) Un signe déposé de bonne foi

187

E - Un signe disponible

187

2 La procédure d'acquisition du droit de propriété sur le signe	189
A - Le dépôt de la demande d'enregistrement de la marque	189
B - L'examen de la demande d'enregistrement de la marque	190
C - L'enregistrement de la marque	192
<b>Section 2 Les droits sur la marque</b>	193
1 Le droit d'exploitation de la marque	193
A - L'exploitation réservée au titulaire de la marque	193
1) L'exploitation réservée en dehors de tout risque de confusion dans l'esprit du public	194
2) L'exploitation réservée sous condition de risque de confusion dans l'esprit du public	195
3) L'exploitation particulière d'une marque renommée	196
B - L'exploitation non réservée au titulaire de la marque	196
2 Les contrats d'exploitation de la marque	198
A - Le contrat de cession de marque	198
B - Le contrat de licence de marque	199
3 La perte du droit sur la marque	200
A - L'abandon du droit	200
B - L'annulation du droit	201
C - La déchéance du droit	202
<b>Section 3 La protection de la marque</b>	204
1 La saisie-contrefaçon	204
2 Le référé-contrefaçon	205
3 La retenue en douanes	206
4 Le droit à l'information	207
5 L'action en contrefaçon	208
A - Les moyens de l'action	209
B - Les moyens de défense	210
C - Les sanctions	210
<b>Chapitre 13 L'appellation d'origine</b>	213
<b>Section 1 Les conditions d'accès à la protection</b>	213
1 Les conditions communes à toute appellation d'origine	213
A - Une dénomination géographique	213
B - Un produit de qualité ou de caractère	214
C - Un produit issu d'un milieu géographique	214
2 Les conditions propres à chaque type d'appellation	215
A - L'appellation d'origine simple	215
B - L'appellation d'origine contrôlée	216
<b>Section 2 Le droit d'appellation d'origine</b>	218
1 Un droit réel d'usage	218

# PLAN DE COURS

2 Un droit accessoire au fonds de terre	219
3 Un droit individuel	220
<b>Section 3 La protection du droit d'appellation d'origine</b>	<b>221</b>
1 Les organismes de défense et de gestion	221
A - <i>La reconnaissance de l'organisme de défense et de gestion</i>	221
B - <i>Les missions de l'organisme de défense et de gestion</i>	222
2 La saisie-contrefaçon	222
3 Le référé-contrefaçon	223
4 La retenue en douanes	223
5 L'action en contrefaçon	225
6 L'action spéciale	225

<b>Bibliographie générale</b>	<b>229</b>
-------------------------------	------------

<b>Index</b>	<b>231</b>
--------------	------------